

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le seize Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 09 Septembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoint.

Michel BERGER - Monique ROUSSIAU - Bruno FAVIER - Régis MONNIER - François TARTARY - Yann PROPHETE

Absents excusés : Eddy BERNARDI pouvoir à Elodie VIREY

Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Monique ROUSSIAU

Karine RODRIGUEZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Monique ROUSSIAU a été désignée pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX DE VOIRIE

- Rue de Derrière l'Eglise

Suite à la décision du conseil municipal du 29 Avril 2013 de programmer la réfection de la Rue de Derrière l'Eglise dans le programme tranche optionnelle de travaux de voirie, et considérant les travaux futurs d'aménagement du site, après exposé du Maire et conseils de l'Architecte chargé de l'Etude de l'Aménagement derrière l'Eglise, M. le Maire propose que les travaux de réfection de la Rue de Derrière l'Eglise soient différés et reportés sur la réfection du prolongement de la Rue de la Croix Malot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE par 12 voix pour et 1 abstention de surseoir aux travaux de la tranche optionnelle de réfection de la Rue de Derrière l'Eglise

REFUSE par 11 voix contre et 2 pour, la proposition de M. le Maire relative au prolongement de la Rue de la Croix Malot et souhaite que cette étude soit incluse dans un futur programme incluant la réalisation des travaux de la Rue Commelle Marie

Considérant le mauvais état de la Rue des Crais, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention CHARGE Monsieur le Maire de contacter le Bureau d'étude BRUGGER- VIARDOT - BEBV afin de faire chiffrer les travaux de réfection de cette rue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Chemin privé entrée du village

François TARTARY communique pour information la superficie du terrain à acquérir appartenant à M. Bernard VETTRAINO pour la réalisation d'un chemin (largeur 6 m), soit 956 m².
Une décision globale d'acquisition sera vue lors d'un prochain conseil.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 15.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera fixée en fonction des vendanges.